

Philippe Folliot <philippe.folliot@assemblee-nationale.fr>

7/5/2020 09:51

PF

À Laurent Provot

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [Supprimer](#) [Mettre en liste blanche](#) [Mettre en liste noire](#) 

[Afficher les images](#)

Le préchargement d'images externes a été bloqué pour vous protéger d'éventuels spams.

✕

 Pièces jointes (2) ▶ [Vue](#) [Télécharger](#)

Bonjour,

Suite à votre message, vous trouverez ci-joint la question écrite de Monsieur Philippe FOLLIOT, Député du Tarn.

Je ne manquerai pas de vous transmettre la réponse donnée.

Bien cordialement.

Jérémy HADDAD

Collaborateur parlementaire de Philippe FOLLIOT

Député du Tarn



15ème législature

Question N° : 29237	De M. Philippe Folliot (La République en Marche - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Accueillants familiaux	Analyse > Accueillants familiaux.
Question publiée au JO le : 05/05/2020		

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des accueillants familiaux. En effet, ces femmes et ces hommes accompagnent, aident et stimulent toute l'année (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) les personnes âgées ou handicapées. Dotés d'un grand professionnalisme, ils continuent leurs missions et assurent la santé, la sécurité, le bien-être physique et le moral des personnes accueillies. Or, à ce jour, leur statut dérogatoire au droit commun les exclut de l'allocation au chômage alors que, depuis 2018, ils contribuent au financement de l'UNEDIC. Aujourd'hui, la crise sanitaire les percute également de plein fouet. Certains d'entre eux, en raison de leur confinement, n'accueillent plus de personnes et se retrouvent sans aucun revenu. D'autres continuent d'exercer avec dévouement leurs missions et sont en première ligne. Le Gouvernement a récemment annoncé que le personnel soignant serait accompagné dans cette crise, avec notamment l'octroi de primes, et que ceux qui ne pouvaient exercer leurs activités seraient indemnisés. Or, aujourd'hui, la profession des aidants familiaux, qui représente des milliers d'emplois, s'inquiète de ne pas recevoir d'aide ou d'indemnisation. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir si, dans son plan d'accompagnement, le Gouvernement envisage la prise en compte de la situation de ces accueillants familiaux, dont le rôle est si important auprès des personnes âgées et handicapées, ainsi que l'octroi d'une aide financière.